



Déclaration liminaire Comité technique extraordinaire

Séance du 13 décembre 2022

Élu : Patrice Rafalimanana

Monsieur le Directeur général, cher-es collègues,

La fin de l'année : la joie à l'issue des élections n'efface pas un goût amer

Au sortir des élections, la joie issue des résultats aux élections professionnelles qui :

- actent l'engagement de tous les militantes et militants de notre organisation
- et qui valident notre réformisme toujours bien présent,

je conviens que Noël ne s'annonce pourtant pas sous le soleil pour les personnels.

Certes, quelques avancées. Les collègues des services centraux pourront souffler grâce au recrutement de nouveaux agents et de nouvelles agentes pour alléger notamment la charge de travail de certain-es.

Certes, les personnels résidents qui le souhaitent pourront bientôt bénéficier de la prise en charge de leur mobilité, une réponse partielle à la revendication du statut unique chère au Sgen-CFDT.

Cependant, le Sgen-CFDT ne voit toujours rien venir pour les personnels recrutés locaux. Pourtant, au regard du plan de développement, ceux-ci seront amenés à jouer un *rôle-clé et majeur*. Leurs rangs grossiront. Avec la mobilité des fonctionnaires en dépit de notre opposition, ils deviendront rapidement le *socle et la mémoire des établissements*. Or, la *reconnaissance financière* n'est pas au rendez-vous et les réponses à leurs difficultés liées à la crise économique ne sont *ni rapides, ni à la hauteur*.

Là où nos *sections sont mobilisées*, comme au Togo ou en Argentine en particulier, *des réponses doivent systématiquement être apportées* avant qu'un préavis de grève ne soit déposé. **L'employeur ne peut se retrancher derrière une posture de refus.** Pour le Sgen-CFDT, chaque préavis de grève déposé localement :

- révèle l'échec d'un dialogue,
- il signale une écoute et une prise en compte insuffisantes de la situation, des revendications
- et pointe une absence de propositions ou de compromis acceptables.

L'inflation a des effets insupportables pour les personnels. Outre une **forte baisse du pouvoir d'achat**, elle creuse parfois les **écarts de rémunération, parfois abyssaux**, au sein d'un même établissement et selon les

catégories de personnels. De vraies négociations sont nécessaires pour les réduire. Ils deviennent tout autant insupportables. En situation de tension et dans un tel contexte, les équipes de direction sont invitées à :

- choisir leurs mots pour ne pas heurter,
- et à ne pas prendre des mesures conduisant à des reculs.

Au contraire, tout doit être mis en œuvre pour réduire les écarts de rémunération.

Pour les personnels détachés sur ce dernier point, même phénomène, amplifié parfois pour ceux des détachés qui sont parents par un montant perçu au titre de **l'avantage familial inférieur aux obligations règlementaires**. Les écarts entre l'avantage familial et les majorations familiales et les **écarts de primes** servies dans un même pays et une même ville aux personnels expatriés ou résidents, bientôt de catégorie 1, 2 d'un côté et 3 de l'autre sont générateurs de malaise. Ils contribuent à alimenter un sentiment d'exagération et d'injustice. Il convient d'y remédier au plus vite.

Dans les services centraux, même phénomène. Les fonctionnaires ont tous bénéficié d'une hausse de leur point d'indice en juillet de +3,5%. Les personnels non fonctionnaires attendent, eux, un geste. Nous continuons de demander qu'ils bénéficient de cette hausse à l'identique et rétroactivement. Enfin, nous attendons de l'Agence qu'elle s'appuie sur les indemnités servies par la tutelle à ses personnels en France et que les fonctionnaires bénéficient d'un détachement classique, sans contrat.

Nous ne saurions terminer sans évoquer le **droit d'option** et sa mise en œuvre. Les annonces faites abruptement à la veille des vacances d'octobre ont été mal vécues. La découverte d'un gain ou de l'absence de gain en termes de temps de séjour selon l'année de recrutement a stupéfait et heurté les collègues recrutés en 2019 et en 2020 en particulier. Le Sgen-CFDT continue de revendiquer une remise à zéro des compteurs en 2023 pour celles et ceux qui le souhaitent avec une fin de détachement pour toutes et tous en 2029.

L'année 2023 sera une année difficile pour l'AEFE si les personnels, quel que soit leur statut, n'obtiennent pas des avancées significatives dans chacun des domaines soulignés.